



**Soutien à l'activité sportive :**  
**20€ par enfant sciecquois âgé de 3 à 18 ans**  
**( au 31/12/ 2024) inscrit dans un club sportif**  
**pour l'année 2024/2025.**

## **Objectif**

- Favoriser l'accès à la pratique sportive

## **Bénéficiaires**

Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des enfants âgés de 3 à 18 ans pratiquant une activité sportive.

Sont éligibles les inscriptions aux activités régulières proposées par les structures suivantes :

- Club sportif affilié à une fédération (école de sport),
- Association sportive scolaire affiliée à l'UNSS, USEP, UGSEL..

Les structures proposant des activités doivent être domiciliées en Deux-Sèvres et les enfants domiciliés à Sciecq.

## **Mode de calcul**

L'aide de Sciecq par enfant est de :

- 20 € pour une inscription de l'enfant à une activité sportive pour l'année 2024/2025.

## **Conditions**

Dépôt du dossier complet " demande de subvention" par la famille (une demande par enfant) auprès de la mairie.

Date limite de dépôt le 18 novembre 2024.